

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 17 MARS 2021

Le conseil municipal et le conseil d'administration du CCAS dûment convoqués, le 8 mars 2021, se sont réunis en séance budgétaire, le mercredi 17 mars, à 14 heures, à la salle polyvalente, sous la présidence du maire, en présence de la trésorière, Gaëlle Le Doujet Desperts, de la secrétaire de mairie et de membres désignés du CCAS.

PRÉSENTS : Youen Boudier, Sylvain Charbonnier, Chantal Cloître, Dominique Coadour, Patrice Guillet, Marie Noëlle Jaffré, Valérie Jouan, Marie-Thérèse Laurent, Sarah Lewenkron, Alexis Manac'h.

ABSENT : Gilbert Berrou

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Laurent

A l'ordre du jour figuraient le vote des comptes de gestion et administratifs 2020, l'affectation des résultats 2020, le vote des taux d'imposition des taxes locales 2021, le vote des budgets primitifs 2021 et questions diverses.

Approbation par le conseil de l'ordre du jour proposé.

➔ Budget CCAS

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 sont de 3 300 € en investissement et de 3 072,84 € en fonctionnement.

Approbation à l'unanimité des comptes de gestion et administratifs 2020.

Le budget primitif 2021 est équilibré quant à lui à 5 873 euros en section fonctionnement et 3 300 euros en section investissement. **Il est également adopté à l'unanimité.**

➔ Budget principal (commune)

. Comptes de gestion et administratif

L'exercice 2020 présente en section fonctionnement un montant de dépenses de 503 802,98 € pour 754 163,63 € de recettes soit un résultat de 250 360,65 €.

En section investissement, les dépenses sont de 327 307,76 € pour 522 856,50 € de recettes soit un résultat de 195 548,74 €.

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 sont donc de 402 620,58 € en section fonctionnement et de 404 773,99 € en section investissement soit un excédent cumulé de 807 394,57 €

Le compte de gestion et le compte administratif de la commune sont adoptés à l'unanimité.

. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien des taux pour 2021 : 9 % pour la taxe d'habitation, 10 % pour la taxe foncière (bâti) et 25,76 % pour la taxe foncière (non bâti).

. Budget primitif 2021

Affectation du résultat :

A l'unanimité, le conseil municipal décide du maintien dans leurs sections respectives de l'excédent de fonctionnement 2020 (402 620,58 €) et de l'excédent d'investissement 2020 (404 773,99 €).

Le budget primitif 2021 est donc équilibré à 1 072 056,58 € en fonctionnement et 1 039 117,41 € en investissement.

Ce budget primitif est adopté à l'unanimité.

➔ Budget eau

. Comptes de gestion et administratif

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 sont de 5 907,38 € en fonctionnement et de 11 819,87 € en investissement soit un excédent 2020 de 17 727,25 €.

Les comptes de gestion et administratif 2020 du budget eau sont adoptés à l'unanimité.

. Budget primitif 2021

Affectation du résultat :

A l'unanimité, le conseil municipal décide du maintien dans leurs sections respectives de l'excédent de fonctionnement 2020 (5 907,38 €) et de l'excédent d'investissement 2020 (11 819,87 €).

Le budget primitif 2021 est équilibré à 60 079,88 € en fonctionnement et à 34 433,97 euros en investissement.

Ce budget primitif 2021 est voté à l'unanimité.

➔ Budget assainissement

. Comptes de gestion et administratif

Les résultats à la clôture de l'exercice 2020 sont de 7 430,30 € en fonctionnement et de - 6 169,31 € (déficit) en investissement soit un excédent 2020 de 1 260,99 €.

Les comptes de gestion et administratif du budget assainissement 2020 sont adoptés à l'unanimité.

. Budget primitif 2021

Affectation du résultat :

A l'unanimité, le conseil décide du report de l'excédent de fonctionnement 2020 (7 430,30 €) en recette de fonctionnement 2021.

Le budget primitif 2021 est équilibré en fonctionnement à 62 540 € et à 42 401,30 € en investissement.

Ce budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

➔ Questions diverses

▪ Cession de terrain par la commune

Le maire fait part au conseil d'un courrier de Mme Jessica Cottard par lequel elle sollicite la collectivité pour l'acquisition au droit de sa propriété (parcelle D 1 406 à Ploénez) de quelques dizaines de m² du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accéder à cette cession au tarif habituellement pratiqué de 2 €/m² et sous réserve :

. D'un non empiètement sur la voie communale et le réseau d'eaux pluviales voisins avec respect d'une limite séparative répondant à cette exigence.

. D'une totale prise en charge par le demandeur des frais inhérents à cette opération.

▪ Travaux complémentaires église

Le maire présente au conseil le bilan financier de la dernière tranche des travaux actuellement en cours d'achèvement.

Ce bilan, élaboré par la DRAC (assistance à maîtrise d'ouvrage), laisse apparaître un reliquat d'environ 141 000 € HT auquel viendrait s'ajouter la prime d'assurance décennale accordée pour indemnisation des malfaçons (55 432 € HT) concernant la tranche N° 1 soit un total correspondant à 196 432,00 € HT.

Ce montant pourrait permettre la réalisation de travaux complémentaires portant notamment sur une reprise des rejointoiements défectueux côté Sud (sacristie et transept Sud), la restauration de la façade Ouest et la totalité du clocher flèche comprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à passer commande auprès de Mme De Ponthaud, ACMH, pour une proposition de contrat et d'honoraires sur ces différents travaux restant à réaliser.

▪ **Avenant travaux école**

Le remplacement des luminaires dans les différentes salles de l'école a nécessité le renouvellement de nombreuses dalles de plafond. Le devis concerné s'élève à 4 887,23 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette plus-value de chantier.

▪ Information : l'installation d'un jeu rotatif type tourniquet, dont l'acquisition a été actée lors du CM du 16/02/21, sera réalisée durant les prochaines vacances de printemps.

Séance levée à 16 H 30.

